2025/63

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 23 mai à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

Nombre de conseillers :
En exercice.....15
Quorum..... 8
Présents..... 10
Votants.....14
Excusés.....1
Procurations.....4

Date de la convocation : 19/05/2025

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.
PROCURATIONS : Monsieur Michel VERGUES a donné procuration à Madame Rolande COBO, Monsieur Damien QUATREFAGES a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DRIGOUT, Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Monsieur Didier VIDAL, Madame Aurélie MASSON a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL
ABSENTS EXCUSES : Monsieur Allan ASSIÉ
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 4
DELIBERATION N° 2
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2025

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

Monsieur le Maire, après avoir transmis le procès-verbal du Conseil municipal du 12 avril 2025 à tous les conseillers pour lecture et validation, demande si des observations sont relevées sur le présent procès-verbal et invite le conseil municipal à l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 14 voix pour

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil municipal du 12 avril 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire
- ***par flux de télétransmission à la sous-préfecture le*** 26 MAI 2025
- ***par publication sur le site internet*** wwww.saintjeandubruel.fr ***le*** 26 MAI 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http:/www.telerecours.fr.